

La Machine - le 18 Octobre 95.

Mon cher ami,

Votre lettre m'est arrivée hier comme je sortais, moi aussi, de la lecture de l'article de Brantôme auquel vous faites allusion. Je m'étais bien dit, en le parcourant une première fois, que vous y découvririez un reflet brillant et énergique de vos propres pensées. Et je vous faisais par avance compliment d'avoir tourné en vous-même, et par la force de votre réflexion propre une conception des choses scientifiques et ultra-scientifiques, qui est de nature, si je le reconnais, à éclater

lier des obstacles, à démontrer à priori:  
bien des objections furent redoutables.  
Votre lettre qui complète si bien  
et si heureusement du point de  
vue qui doit être plus spécialement  
le nôtre, les idées un peu générales  
et parcellaire flottantes de  
Bruxelles, accentue beaucoup en  
moi le sentiment intense et la  
conviction profonde de services  
inappréciables que peut apporter  
à la défense des idées religieuses  
comme à l'indépendance de  
~~les secrètes scientifiques~~  
la manière de voir que vous  
proposez - Vous avouerai-je  
toutefois qu'il ne me paraît  
possible pour moi jouer le rôle que d'un

expédient provisoire, d'une sorte  
de modus vivendi, dont pourront  
s'accorder un très-petit  
nombre d'esprits distingués  
et souples à la fois, mais jamais  
la grande masse des penseurs.  
Il me semble, d'ailleurs, que  
si on déplace la question, et  
pour la remettre, j'y consens enrou-  
sur son véritable terrain, on  
ne fait pas ou pas sérieux  
vers sa solution. La cause  
admettons que l'irrationnel  
ou le supra-rationnel comme  
vous voulez, s'impose absolument  
en certains domaines, notamment  
en religion, en morale même  
en sociologie; reste à savoir  
où nous trouverons les lieux de et

national. F. B. parle de l'autorité  
de la tradition. Mais l'autorité  
où est-elle pour lui ? Est-il  
disposé à la rechercher et à  
l'accepter ? La tradition sera un  
peu plus facile à découvrir  
et à suivre. Mais peut-elle  
suffire à nous montrer le chemin  
de l'avvenir ? — Par où, si  
consens tout-à-fait à penser  
avec vous que certaines disciplines  
comportent un renoncement complet  
des méthodes qu'on y a adoptées  
malheureusement et contre nature.  
Mais quant à croire qu'elles  
doivent échapper à toute règle,  
à tout critérium, par conséquent  
rester abandonnées à l'arbitraire  
et au caprice du sentiment  
individuel, alors que celui-ci

m'apparaît pour l'instant susceptible  
d'aucun diagnostic généralement accepté,  
je ne saurais aller jusqu'à là.

En sus, je me reconnaïs bien trop  
infirme à vous pour rester plus longtemps  
sur un terrain que je sens hors de ma  
portée. Je vous dois l'occasion précieuse  
d'avoir pu réfléchir à la lumière  
de vos propres pensées. Et de cela je  
ne puis assez vous dire toute ma reconnaissance.

Je me suis tourné, ces temps-ci,  
bien détourné de ces spéculations idéale  
par des préoccupations terre-à-terre qui  
m'ont ramené sur plus banales questions  
de la pratique juridique. C'est un assortiment  
des petits certes ouvrières, comme celle  
où nous sommes en ce moment, qu'il a  
y est en communication avec l'état  
avec le personnel laborieux pour  
pouvoir sintéresser de plus près et  
sans indiscretion, aux détails de sa vie.  
J'ai eu l'occasion de m'intéresser  
entre autres à un juge ouvrier,

dont le père avait fait faillite et  
dont il s'agissait de protéger  
les petites économies contre la  
rapacité d'un syndic. Le  
litige portait essentiellement principalement  
sur un certain Chabillard, dont  
l'histoire avait pu prêter aux  
développements les plus déplorables  
particularisme pour l'esprit.  
Le conseil local était mêlé à  
l'affaire, et n'avait pas malgou-  
suement sa conscience d'y commettre  
quelques gaffes ~~et~~ fort gênantes.  
Bref, moi qui n'ai jamais porté la  
main devant le nom du juge de  
paix, si je me suis décidée à  
me présenter devant le Tribunal  
de Commerce de Nevers, pour  
y défendre les intérêts de ma  
protégé. Au point de vue du  
droit comme de l'ordre, l'affaire  
était simple et limpide comme le

grand jour. J'ai du tout fait me  
donner plus de mal que pour  
insuffler les jugements à des  
élèves de l'<sup>1<sup>re</sup></sup> année. Et je n'en  
suis pas sûr d'avoir été complètement  
bonne pour l'affaire (l'affaire  
est en délibération) à ce qu'on me  
dit de faire les côtés que je suis  
absolument sûr d'être bon.  
Ceci est le côté lamentable  
et vraiment pénible de l'histoire.  
J'ai entendu les dangers énormes  
de l'institution de juges élus,  
toujours plus ou moins infidèles  
aux intérêts politiques de  
mais à une coterie locale à  
une force-mécanisme quelconque.  
Et dire que théoriquement on a  
prétendu faire de bonne raison  
pour justifier par elle institution!  
Qu'il y faudrait enrouer toute la  
veterie dont nous sommes si fâchés!

Bais si ne sei pasq' je  
n'attende à vos contes d'aujourd'hui  
que des explications. C'est qu'il aussi  
que la note vi ici a été en  
uniforme et a été à l'industrie,  
et par ces temps de places de  
bourses et de picote bientôt que  
je ne trouve vraiment une  
nouvelle personne à vos  
Lansquenets. C'est vous dire,  
en même temps, que tant sa  
bien au-delà de moi. Le absent  
de votre lettre ~~me fait~~ <sup>me fait</sup> penser qu'il  
est de même à Gigny. Nous  
n'avons donc qu'à demander à  
Dieu l'achèvement de tous nos vœux  
pour le grand événement que nous  
toutes attendons à Paris. Ainsi le bon  
succès à Madame Talleyrand avec  
mes plus respectueux hommages.  
Talleyrand ne pas nous oublier auquel  
de nos parents et ayeurs, monsieur  
le ami à mon tout cordial  
attachement.

F. Gigny



711

Monsieur Raymond Léveilles,  
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

Gigny-sous-Beaune

près Beaune

Lôte d'A.

